



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE

Réunion du 12 décembre 2023

Présent-es: Philippe BON; Myriem CHAMI; Jean-Michel DAUBOURG; Carlotta FEA MESNAGE; Guy GIRARD; Frédéric GONNAUD; Maxence HECQUARD; Marie HUGNARD; Michèle HUMBERT; Vincent IMHOFF-RAMPILLON; Chantal LINKS; Philippe LOIRET; Florence MATHIEU; Patrice MIGAULT; Stéphane MINODIER; POURVIN Claire; Sylvie RIMSKY.

Excusé-es: Odile BERARDO; Laetitia BRANCOVAN; Mireille DE MUN; DE SAINT PIERRE Christophe; Danièle GRIMAUD; Marie-Bénédicte SASSI; Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission de la Mairie de Paris.

Auditeur : CAILLARD Brigitte.

Mairie de Paris Centre : Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Présentation du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique (PLUB)

Jean Michel DAUBOURG, un conseiller architecte, est invité par la coprésidence à présenter la thématique. Il rapporte les éléments suivants :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement du territoire.
- Ce document régit tous les projets de construction, de rénovation et de réhabilitation pour les 10-15 ans à venir, afin d'adapter la ville à la transition écologique.
- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Marais n'est pas régi par les prérogatives du PLU. Les axes Quai de Seine, rue St Martin et la pointe du quartier de l'Arsenal ne sont pas concernés par les deux PSMV. Il existe également un PSMV dans le 7^e arrondissement.
- Le PLU est actuellement en révision. Pour l'occasion, la Ville de Paris réalisera une enquête publique à partir du 8 janvier et jusqu'au 29 février 2024.

La coprésidence invite les conseillers à y participer.

Elle informe également que des bornes électroniques seront mises à disposition en Mairie d'arrondissement pour pouvoir répondre à l'enquête. Des dates de permanences des commissaires enquêteurs en Mairie Paris Centre 2 rue Eugène-Spüller, 75003 Paris, seront également organisées les :

- Lundi 8 janvier 14h00 à 17h00

- Samedi 27 janvier 9h00 à 12h00
- Jeudi 29 février 14h00 à 17h00

Les conseillers peuvent consulter les liens suivants pour plus d'informations :

[Révision du plan local d'urbanisme : quel visage pour - Ville de Paris](#)

[Tout savoir sur l'enquête publique sur le projet de - Ville de Paris](#)

Discussion autour de cette thématique :

La coprésidente informe que certaines recommandations rapportées par le Conseil dans le cahier d'acteurs ont été reprises dans la révision PLU comme par exemple l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « espace public ».

Les conseillers sont invités, par la coprésidence, à noter les lieux qui leur semblent prioritaires, à conserver ou à modifier et qui doivent figurer dans les retours de l'enquête publique.

Les conseillers proposent la conservation et la destination d'usage :

- RATP (19 rue Chanoinesse) : protection du bâti et de l'activité ;
- Hôtel-Dieu : demande de classement à l'Etat comme patrimoine matériel et immatériel (services hospitaliers) ;
- Palais de Justice : classement ;
- Préservation tel quel du square Tour St Jacques ;
- Garde républicaine : classement ;
- Préfecture Service Moto rue Chanoinesse : classement ;
- Pavillon Arsenal et Bibliothèque de l'Arsenal : classement ;
- Hôtel de Lauzun (quai d'Anjou) : à conserver ;
- Parkings publics ;
- Etablissements scolaires et universitaires

Les conseillers proposent les modifications suivantes :

- Le marché aux fleurs / Reine Elisabeth II : maintenir la gestion en service public, classement du patrimoine immatériel (artisans fleuristes) et création d'une place végétalisée protégée ;
- Préfecture de police : intégrer des logements de fonction et d'étudiants ;
- Rue Amiral de Coligny : création d'une place ;
- -Le triangle des rues Crillon-Arsenal : création d'un square végétalisé ouvert ;
- Morland mixité et les Arcades : création de locaux pour les artisans ;
- L'île St Louis : création d'un plan de sauvegarde ;

Un membre de l'équipe d'animation souhaiterait que la révision du PLU soit axée sur le développement d'accès aux logements et de services de proximité (commerces, services aux usagers).

De nombreux conseillers partagent leurs inquiétudes sur l'interprétation du futur PLU. Notamment s'il impose trop de contraintes en empêchant certaines constructions ou remédiations permettant d'améliorer la qualité de vie dans Paris Centre.

L'équipe d'animation propose au Conseil de voter la série de propositions ci-dessus. Le Conseil de quartier s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ces propositions. Ils sont invités à les intégrer, à titre individuel, dans l'enquête publique.

Discussion autour de la thématique Plu BIOCLIMATIQUE/Plan biodiversité 2024-2030 :

Les conseillers peuvent consulter les liens suivants pour plus d'informations :

- [Avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique, Paris - Ville de Paris](#)
- [Projet de PLU Bioclimatique - Accueil \(paris.fr\)](#)

La coprésidente informe d'un dispositif d'aide mis en place par la Mairie permettant de végétaliser sa cour d'immeuble. Les conseillers sont invités à consulter le lien suivant :

- [Avec CoprOasis, votre copropriété se met au vert... et - Ville de Paris](#)

L'équipe d'animation propose aux conseillers, de noter des lieux qui leur semblent prioritaires, à conserver ou à modifier et qui doivent figurer dans l'enquête publique.

Les conseillers suggèrent :

- Boulevard Morland : un conseiller propose de créer une voie d'eau (trame bleu) ;
- Quai Henri IV : une trame verte (haies entre les arbres) ;
- Quais Bas et Haut : création des trames vertes et noires ;
- Préservation de la Seine, la trame bleu (sans changement d'activité);
- En lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), création d'un site refuge pour les cygnes et les canards au niveau du pont Sully.

Le Conseil de quartier soumet au vote la résolution suivante : Création des Trames Vertes et Bleues sur le secteur Seine qui sera proposée dans le PLUB et dans le plan Biodiversité.

Vote : 4 abstentions, 1 contre, 8 pour.

Réponses par la Mairie de Paris Centre aux questions votées précédemment :

Le conseil de quartier demande qu'une réelle alternative de stationnement à des prix compétitifs soit proposée à destination des artisans, des personnels médicaux et des résidents notamment en mettant en place un système de carte d'accès pour les usagers professionnels avec des emplacements réservés, en rendant possible l'utilisation des places livraisons, en proposant des dépose-minute spécifiques et pour les résidents, une solution tarifaire accessible dans un parking sous terrain public ?

Le stationnement résident est très peu cher sur l'espace public à Paris. Dans les parkings souterrains, la Ville introduit, à chaque renouvellement de concession, l'obligation d'avoir un tarif résident très attractif. Ce processus est donc progressif. Pour les professionnels, tous les éléments sont à retrouver sur cette page : <https://www.paris.fr/pages/les-offres-de-stationnement-pour-les-professionnels-6656>

Un membre est insatisfait de la réponse de la Mairie.

Le Conseil de quartier demande s'il est possible de supprimer les pots végétalisés mourants rue Poullétier (près de l'école) et rue Charlemagne (tronçon compris entre la rue du Figurier et la rue du Fauconnier) ?

Ces espaces de végétalisation ne seront pas supprimés. La replantation des végétaux morts est belle et bien programmée.

Le conseil de quartier demande s'il est envisagé de faire réparer la barrière se trouvant au niveau de la rue des Ecoles et rue de l'Arbre Sec ?

Le remplacement de la barrière de la rue aux Ecoles de l'Arbre Sec va bien être effectué. Les délais de fabrication des barrières des rues aux Ecoles sont longs, mais chaque barrière cassée est bien signalée aux services, qui lancent une commande et posent la barrière dès sa réception.

Quelle est la différence entre les autorisations de terrasse et d'étalage ?

Il s'agit de deux dispositifs particuliers, régis par le Règlement des Etalages et des Terrasses, page 22 à 39 du RET, l'étalage y est défini, ainsi que tous les dispositifs (terrasse fermée, terrasse ouverte...):

- [reglement-des-etallages-et-terrasses-en-vigueur-le-13-septembre-2023-geka.pdf](https://www.paris.fr/document/13-septembre-2023-geka) ([paris.fr](https://www.paris.fr)).

Une réunion portant sur le bilan des terrasses estivales est prévue le 10 janvier et permettra de répondre aux différentes questions des Conseils de quartier.

Vote des nouvelles questions à destination de la Mairie de Paris Centre :

Les questions suivantes ont été votées pour à l'unanimité.

Le journal Le Parisien a annoncé en avril 2023 que l'Hôtel-Dieu avait fait l'objet d'une protection au titre de monument historique. Est-ce que cette information est exacte ?

Le CQ demande à être consulté au côté des associations lorsqu'un changement de destination d'usage est envisagé.

Le CQ demande si la Mairie de Paris Centre peut organiser un concours du balcon le mieux fleuri ?

Dans l'Académie du Climat, est-il possible de créer une antenne, « de l'espace parisien des solidarités » dont le siège est uniquement 8 rue de la Banque ?

Un membre signale une difficulté de traverser la Seine au niveau du pont St Louis depuis les travaux. Il rapporte que les chaînes sont cassées et que les deux roues circulent à vive allure. Le CQ demande s'il est envisageable de remettre les chaînes, même pendant les travaux et de signaler une priorité aux piétons ?

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra le **9 janvier 2024 à 18h30** au Quartier Jeunes.